SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Vous souhaitez faire de votre santé et sécurité du travail une priorité du quotidien ? Ça tombe bien ! Nous aussi !

Vos représentants SST de l'APTS Outaouais offrent de courtes séances de sensibilisation sur le sujet, directement lors de vos rencontres d'équipe.

Comment faire ?

1. Écrivez à outaouais@aptsq.com pour nous informer de votre intérêt / besoin dans votre équipe.
2. Parlez de cette séance à votre gestionnaire (qui pourra être à l'affût de notre suivi et qui doit préalablement accepter notre venue dans une rencontre d'équipe).
3. L'APTS et le gestionnaire déterminent le meilleur moment pour venir vous rencontrer.

Séance d'environ 15 min. Rappels généraux en SST. Emphase sur la nécessité de déclarer les accidents du travail et les situations à risque. En cas de besoin particulier, l'équipe SST de l'APTS Outaouais et les gestionnaires en discutent ensemble.

Nous contacter à : outaouais@aptsq.com

APTS OUTAOUAIS

But de la démarche	Sensibiliser les membres APTS à la SST et particulièrement à la déclaration des accidents et des situations à risque.
Pourquoi cette démarche ?	Constat paritaire d'une sous-déclaration des accidents et des situations à risque, voire méconnaissance ou confusion du formulaire de déclaration.
Pourquoi contacter les gestionnaires ?	Pour que notre séance de sensibilisation se fasse lors des rencontres d'équipe ou au moment jugé opportun par la gestion.
Pourquoi rencontrer les membres lors d'un moment planifié avec le gestionnaire ?	• Pour obtenir toute l'attention possible des travailleurs et pour favoriser la discussion autour de la SST, en groupe. • Une séance planifiée permet aussi au gestionnaire d'être présent et de poursuivre les échanges / réflexions avec son équipe, si souhaité.
Plus-value pour l'employeur / les gestionnaires	• Démontrer aux travailleurs que la gestion fait de la SST une priorité et collabore avec le syndicat sur le sujet. • Développer l'habitude de parler de SST en équipe et par le fait même, contribuer à la réduction potentielle d'accidents du travail. • Mieux connaître le rôle de l'APTS lorsqu'un travailleur déclare un risque ou un accident. • Mieux comprendre l'importance de la collaboration employeur-syndicat en prévention SST. • Mettre en application l'obligation d'information aux travailleurs prévue au paragraphe 9) de l'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST).
Plus-value pour les travailleurs	• Prendre un temps pour se rappeler que la SST doit être une priorité quotidienne. • Connaître ses droits et ses obligations en SST (article 49 de la LSST), notamment le droit de déclarer des situations à risques et des accidents du travail. • Connaître le cheminement de sa déclaration au sein de Santé Québec Outaouais jusqu'au syndicat. • Connaitre le soutien que le syndicat peut apporter en matière de SST. • Se sentir appuyé par son gestionnaire, en lien avec la SST. • Ressentir la bienveillance collective lors des échanges.
Plus-value pour l'APTS	• Avoir l'attention de ses membres pendant 15 min pour discuter, en équipe et avec le gestionnaire, de prévention SST. • Démontrer que la collaboration employeur - syndicat est essentielle pour développer une culture de prévention SST dans notre organisation.
Durée de la séance	15 minutes maximum et davantage sur approbation du gestionnaire.
Où	Sur tout le territoire de Santé Québec Outaouais.
Milieux priorisés	Milieux où la violence et les micro-agressions sont récurrentes.

Nous contacter à : outaouais@aptsq.com

APTS OUTAOUAIS